

# PROCES VERBAL de la REUNION

## Du lundi 08 JUIN 2020

Convocation le 03 juin 2020

Le lundi 08 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures légalement convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

**Présents :** tous les membres en exercice

Mme FENEUIL Caroline a été élue secrétaire de séance.

### Délégations du conseil au maire

#### *Délibération n° 09.2020*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix**

**DECIDE :**

**De déléguer au Maire les attributions suivantes :**

- **Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :**
  - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 5 000€.
  - Décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
  - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
  - Accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges
  - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€
  - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
  - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 5 000€.
  - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- **D'autoriser le Maire à subdéléguer une partie de ces attributions à ses 2 adjoints** en cas d'empêchement du Maire de délibérer en conseil municipal des attributions visées ci-dessus.

### Délégations du maire aux adjoints et conseillers

#### **✚ Arrêtés du maire n°03.2020 portant délégation de signature du maire à M. DEMAGNY André, 1<sup>er</sup> adjoint**

Monsieur André DEMAGNY, 1<sup>er</sup> adjoint au maire est délégué pour exercer, à compter du 08 JUIN 2020 les fonctions relatives suivantes :

- L'entretien général des bâtiments communaux, des équipements sportifs, de la voirie, des chemins et des réseaux
- Le bon entretien du matériel et des véhicules
- Le suivi des contrats d'entretien des bâtiments
- L'organisation du travail des agents techniques de la commune.
- Passer commande pour un montant maximal de 1000€
  - Cette délégation entraîne signature des documents afférents à cette délégation.
  - Délégation de signature pour tout autre document en l'absence du maire

### ✚ **Arrêté du maire n°04.2020 portant délégation de signature du maire à Mme LABBE Véronique, 2<sup>ème</sup> adjoint**

Madame Véronique LABBÉ, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire est déléguée pour exercer, à compter du 08 JUIN 2020 les fonctions relatives suivantes :

- L'étude et le suivi des demandes liées à la vie scolaire.
- L'organisation d'une vie associative dans le village ouverte à tous.
- L'animation de la commission « vie associative ».
- La mise en place de nouveaux services (ex : aide aux démarches administratives et à l'utilisation des services en ligne)
- L'organisation des manifestations officielles et festivités de la municipalité.
- La coordination de l'action sociale avec le CCAS
- Passer commande pour un montant maximal de 1000€

- Cette délégation entraîne signature des documents afférents à cette délégation.
- Délégation de signature pour tout autre document en l'absence du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint

### ✚ **Arrêté du maire n°05.2020 portant délégation de signature du maire à Mme DRAVIGNY Jocelyne, conseillère municipale**

Madame Jocelyne DRAVIGNY est déléguée pour exercer, à compter du 08 JUIN 2020, les fonctions relatives suivantes :

- cadre de vie
- la coordination du fleurissement avec l'association des Amis du Peuplier
- Passer commande pour un montant maximal de 500€

- Cette délégation entraîne signature des documents afférents à cette délégation

## **indemnités de fonction du Maire, des 2 adjoints et conseiller municipal**

### ***Délibération n° 10.2020***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR

- **PREND ACTE** de la demande de M. ALLOUCHERY Jean-Marie, maire de la commune de percevoir une indemnité fixée à 70 % du montant de référence, soit :694.26 €
- **DÉCIDE :**
  - de fixer à compter du 08 juin 2020, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence 385.05€ :
    - 1er adjoint, M. DEMAGNY André : 100% soit : 385.05€
    - 2ème adjoint, Mme LABBÉ Véronique : 100% soit : 385.05 €
  - de fixer, à compter du 08 juin 2020, les indemnités de fonction des conseillers municipaux aux pourcentages suivants du montant de référence :233.36€
    - Mme DRAVIGNY Jocelyne: 77 % soit : 179.38 €
  - de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.
  - d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

## Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

### ➤ Parc Naturel de la Montagne de Reims (*délibération n° 11.2020*)

Suite aux élections du Maire et des adjoints, il a été procédé ensuite à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Parc Naturelle de la Montagne de Reims.

Après appel des candidatures et après vote à bulletin secret, ont été nommés à la majorité absolue au premier tour de scrutin :

#### Délégués titulaires :

PATTE Gauthier : 11 voix

#### Délégués non-titulaires :

ALLOUCHERY Jean-Marie : 11 voix

### ➤ CCAS (*délibération n° 13.2020*)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

#### **DECIDE**

De fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la collectivité

- 5 membres élus par le conseil municipal
- 4 membres extérieurs nommés le Maire

Membres du Conseil Municipal	Extérieurs
Véronique LABBÉ	Nicole RAVIER
Valérie DEZOTHEZ	Françoise DEZOTHEZ
Angéline HIMA-VERREMAN	Brigitte ALLOUCHERY
Ariane HANON	Gaëlle DRAVIGNY
Gauthier PATTE	

### ➤ Correspondant défense (*délibération n°14.2020*)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour,

#### **DECIDE**

- De former la commission correspondant défense chargé d'informer et sensibiliser les administrés de leur commune aux questions de défense.
- De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- De nommer comme correspondant défense : M. ALLOUCHERY Jean-Marie

### ➤ Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs (*délibération n° 15.2020*)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour

#### **DECIDE**

- De désigner monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, Maire, comme président de la commission communale des impôts directs.
- De proposer, en double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

COMMISSAIRES		TITULAIRES		SUPPLEANTS
	1	DEMAGNY André	1	FRUIT Michel
	2	LABBE Véronique	2	HANON Régis
	3	GUERLET Victorien	3	GRIMET James
	4	DEZOTHEZ Valérie	4	DRAVIGNY Gaëlle
	5	PATTE Gauthier	5	FENEUIL Benjamin
	6	HOUSSART Alexandre	6	GUILPIN Jacky
	7	DRAVIGNY Jocelyne	7	FENEUIL Philippe
	8	FENEUIL Caroline	8	QUENCEZ Mathias
	9	HIMA-VERREMAN Angéline	9	LAGGIA Patrick
	10	HANON Ariane	10	VIARD André
Extérieur	11	LEGER Eric	11	LASSALLE Christian
	12	Annie PERRARD	12	FENEUIL Daniel

### commissions communales

#### *Délibération n° 10.2020*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour,

#### **DECIDE**

\* De former les commissions municipales pour traiter un domaine général (finances, travaux, urbanisme, environnement, affaires culturelles, sports, sécurité,...),

\* De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres

\* Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY, Maire est d'office Président et membre des commissions communales

Intitulé de la commission	Nom des conseillers municipaux membres
VIE ASSOCIATION et SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Véronique LABBE</li> <li>• Valérie DEZOTHEZ</li> <li>• Angéline HIMA - VERREMAN</li> <li>• Ariane HANON</li> <li>• Victorien GUERLET</li> <li>• Gauthier PATTE</li> </ul>
TRAVAUX et AMENAGEMENT <i>Bâtiment – voirie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• André DEMAGNY</li> <li>• Jocelyne DRAVIGNY</li> <li>• Angéline HIMA - VERREMAN</li> <li>• Caroline FENEUIL</li> <li>• Alexandre HOUSSART</li> </ul>
ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jocelyne DRAVIGNY</li> <li>• Véronique LABBÉ</li> <li>• Ariane HANON</li> <li>• Alexandre HOUSSART</li> <li>• André DEMAGNY</li> </ul>
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline FENEUIL</li> <li>• Gauthier PATTE</li> <li>• Véronique LABBÉ</li> </ul>
BOIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alexandre HOUSSART</li> <li>• Membre extérieur au conseil municipal : Régis HANON</li> </ul>
CIMETIERE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Angéline HIMA - VERREMAN</li> <li>• Valérie DEZOTHEZ</li> </ul>

CNAS (collège des Elus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline FENEUIL</li> </ul>
Gestion Salle Polyvalente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMPLOYES COMMUNAUX :</li> <li>• Mme FRERE Sonia / M. STRIPE Gérald</li> <li>• Elue référente : Ariane HANON</li> </ul>
Liste électorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Victorien GUERLET</li> </ul>
URBANISME	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline FENEUIL</li> <li>• Valérie DEZOTHEZ</li> </ul>
Bornage – représentant de la commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Victorien GUERLET</li> </ul>
Représentant commune à l’A.F de CHAMERY	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Victorien GUERLET</li> </ul>
Représentant commune à l’ASA de CHAMERY	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alexandre HOUSSART</li> </ul>
ECLAIRAGE PUBLIC Réfèrent SIEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gauthier PATTE</li> </ul>

## **Présentation du règlement intérieur du conseil municipal**

### **Rôle du conseil**

- Le rôle du Conseil municipal est avant tout de régler, par délibération, les affaires de la commune, de voter le budget communal et de contrôler l'administration du maire.
- Les différents travaux de l'assemblée sont réalisés par le biais de commissions ou groupes de travail auxquels participent les adjoints et les conseillers municipaux.

### **Réunions de conseil.**

#### Périodicité

- Le conseil doit se réunir obligatoirement une fois par trimestre.
- Toutefois le maire peut convoquer le conseil chaque fois qu'il le juge utile. Il se réunira en moyenne deux fois par trimestre.
- Les réunions auront lieu de préférence le lundi à 20 heures.
- A chaque fin de séance le maire indique à titre indicatif la date de la séance suivante.

#### Convocation

- Elle est adressée par courrier électronique au moins trois jours francs avant la date de la réunion.
- Elle sera affichée en mairie et sur le site internet.

#### Ordre du jour

- Il est fixé par le maire et envoyé avec la convocation.
- Une note explicative sur les affaires soumises à délibération sera adressée avec l'ordre du jour.

#### Accès aux dossiers

- Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.
- La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

#### Pouvoir

- Un Conseiller Municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix, un pouvoir écrit de voter en son nom.

#### Présidence

- Le conseil municipal est présidé par le Maire, et à défaut, par celui qui le remplace selon l'ordre du tableau. Toutefois lors de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif du Maire est débattu, l'assemblée élit son Président. Le Maire peut assister à la discussion, mais se retire au moment du vote.

## Compte-rendu et Procès-verbal de séance

### *Compte- rendu*

- Un compte-rendu sommaire est rédigé signé par le Maire.
- Dans un délai de huit jours le compte-rendu est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site

### *Procès-verbal - PV*

- Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits, débats et décisions des séances du conseil municipal.
- Le PV d'une réunion de conseil est approuvé par les conseillers municipaux qui y étaient présents lors de la séance suivante.
- Le PV sera mis en ligne sur le site internet une fois validé par le conseil.

## **Commissions municipales**

### 1) Commissions permanentes

- Commission travaux et aménagement
- Commission vie associative et sociale
- Commission environnement et espaces verts.
- Commission communication
- Commission urbanisme

### 2) Fonctionnement

#### • *Présidence*

Le maire est le président de droit, cependant à la 1<sup>ère</sup> réunion les membres de la commission procèdent à la désignation d'un vice-président chargé de la présidence de la commission.

#### • *Composition*

5 conseillers au maximum (2 commissions par conseiller maxi)  
Des personnes extérieures peuvent être invitées.

#### • *Rôle*

##### *Commission Travaux et aménagement*

La commission Travaux et aménagement est chargée d'étudier les questions qui lui sont soumises et de mener un travail d'approfondissement et de préparation des dossiers qui seront ensuite inscrits à l'ordre du jour d'un conseil municipal.

##### *Commission vie associative et sociale*

La commission vie associative aura surtout pour rôle de réorganiser et redynamiser la vie sociale dans le village en organisant des manifestations et en proposant des activités dans le domaine culturel, sportif et des loisirs

##### *Commission espaces verts et environnement*

Elle détermine les actions qui vont permettre la préservation du cadre de vie et de l'environnement des habitants. Elle met en place des projets d'investissements dans ce domaine, traite toutes les questions liées à l'aménagement des espaces verts, travaille sur la mise en place

de jeux ludiques pour les enfants, veille à l'organisation rationnelle du cadre de vie dans la commune, assure le respect des règles de l'environnement

#### *Commission communication*

Elle a pour rôle de publier trimestriellement le bulletin communal « le petit-écho » et de faire vivre le site internet de la commune.

Elle assure la communication de la commune avec la presse locale.

Elle est chargée de relayer à la population les informations qui lui sont transmises par le Grand Reims, le PNMR et autres organismes.

La commission, outre les comptes-rendus de conseils communaux, collecte les articles envoyés par les acteurs de la vie du village (associations, entrepreneurs) qui souhaitent porter à la connaissance des Chamayots des informations concernant leur activité.

Elle pourra aussi déployer de nouveaux moyens de communication

#### *Commission urbanisme*

Elle a pour mission :

- faire une relecture du règlement du PLU pour y repérer les points sujets à contentieux.
- aider le maire à donner un avis au sujet d'un permis de construire, d'une DP.
- suivre l'évolution de l'urbanisation du village.

#### *Commissions temporaires*

Des commissions peuvent être créées ultérieurement de façon temporaire pour étudier des questions particulières qui leur seront soumises par le Conseil

### 3) Convocation

Les commissions peuvent se réunir à tout moment, à chaque fois que le maire ou le vice-président ou la majorité de ses membres le juge utile.

La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu dans le mois qui suit la formation des commissions.

### **Budget et débat d'orientation budgétaire**

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Ce débat a lieu dans un délai de deux mois minimum précédant l'examen du budget lors d'une séance réservée à cet effet.

Un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

### **Vote des taxes directes locales 2020**

Le taux de la taxe d'habitation étant gelée par l'Etat.

#### *Délibération n° 16.2020*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les taux de référence 2019

- Taxe d'habitation : 23 %
- Taxe foncière (bati) : 29.59%
- Taxe foncière (non bati) : 19.07%

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité : 11 voix pour

#### **Décide**

- **De ne pas modifier les taux pour l'année 2020**
- **d'appliquer** les taux suivants :
  - Taxe foncière (bati) : 29.59%
  - Taxe foncière (non bati) : 19.07%

## Présentation du budget 2020

### **Vote des subventions 2020 *Délibération n° 17.2020***

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et voté à l'unanimité :**

**Vu** les crédits inscrits au Budget 2020 au compte 6574

**DECIDE** d'approuver pour l'année 2020, l'octroi des subventions aux associations Suivantes :

- Les amis du Peuplier : 1 500 €
- A.S.C.L de CHAMERY : 4 700€
- Pompiers de CHAMERY 150 €
- Fanfare de CHAMERY 400€
- 3<sup>ème</sup> Age de CHAMERY 100€
- ADMR de VILLEDOMMANGE 500 €
- Foot Ecueil 150 €

### **Vote du budget 2020 *Délibération n° 18.2020***

Monsieur le Maire présente le budget unique 2020

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité 11 voix pour :

➤ **Vote** le BP 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

- Section de Fonctionnement : 622 105 €
- Section d'Investissement : 583 015 €

Le budget 2020 sera voté par chapitre.

### Convention de mise à disposition d'une parcelle communale à M. STOSSE *Délibération n° 19.2020*

M Stosse demande s'il peut grillager la parcelle AA 212 (superficie 70m<sup>2</sup>) de la commune située au-dessus du bassin rue haute, contigüe à sa propriété et jouir à titre gracieux de ce terrain.

Il est souhaitable qu'une convention soit signée par les deux parties.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et voté à l'unanimité :**

- : **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention avec M. STOSSE et Mme SARTORE

### implantation du Semi Répartiteur Optique (SRO -fibre)

La société Losange, missionnée par la région Grand Est pour déployer la fibre, a le projet d'installer le SRO sur la place du Jard. Le conseil doit son accord de principe pour cette implantation.

### Questions diverses

#### • *Distribution des masques*

Les masques achetés par la commune de CHAMERY et ceux offert par la CU du Grand Reims sont arrivés.

La distribution sera faite par secteur par chaque conseiller municipal.

#### • *Parc naturel de la montagne de Reims – résidences d'architecture*



Mme FENEUIL Caroline informe le conseil municipal que le Parc Naturel lance une opération de futures résidences d'architecture avec les 6PNR du Grand Est. Quelques communes vont être sélectionnées.

Mme FENEUIL Caroline propose au conseil municipal de rencontrer le Parc Naturel pour explorer les besoins et les attentes de la commune sur une future reconversion de la mairie/école à Chamery.

- *Fête patronale – 14 juillet 2020*

En raison des conditions sanitaires liées au COVID 19, le conseil municipal a décidé d'annuler la fête patronale.

Les festivités du 14 juillet seront maintenues. Un feu d'artifice sera tiré le lundi 13 juillet au soir.

*Séance levée à 22h45*

Jean-Marie ALLOUCHERY

André DEMAGNY

Véronique LABBÉ

Victorien GUERLET

Valérie DEZOTHEZ

Gauthier PATTE

Alexandre HOUSSART

Jocelyne DRAVIGNY

Caroline *FENEUIL*

*Angéline HIMA-VERREMAN* *Ariane HANON*